

Téléphonie Mobile

Fiche de synthèse d'une modification non substantielle d'un site existant

Informations générales :

Opérateur	Bouygues	Arrdt	18ème
Nom de site		Numéro	T10579
Adresse du site	8, rue Lamarck	Hauteur	R+9 (22.75m)
Bailleur de l'immeuble	Privé	Destination	habitations
Type d'installation	Ajout 700MHz sur un site 2G/3G/4G + mise en réserve d'une antenne existante + réservation antennaire		
Complément d'info			
Dossier soumis à Déclaration Préalable ou Permis de Construire ?			oui

Calendrier de suivi du dossier

Date de validation de la version précédente du dossier	08/11/2013
Date d'enregistrement à l'Agence d'Écologie Urbaine (J)	22/01/2020
Date limite de réponse de l'Agence d'Écologie Urbaine (J+2 mois)	22/03/2020
Historique et contexte	néant

Objet de la demande

Motivation de l'opérateur	En réponse aux exigences de performances et obligations légales imposées par les licences délivrées par l'État, Bouygues Télécom est amené régulièrement à moderniser son réseau.		
Détail du projet	Renforcement des fréquences (ajout 700MHz) d'un site existant en 2G/3G/4G (fréquences 700MHz, 800MHz, 900MHz, 1800 MHz, 2100 MHz et 2600MHz). L'orientation des antennes est 0, 110° et 240°.		
Distance des ouvrants	1m en dessous de l'antenne	Tilts (degrés)	3 à 12°
Estimation	0° <4V/m / 110° <5V/m / 240° <3V/m	Vis-à-vis (25m)	<i>néant</i>
Divers	Pas de mesures récentes		

Incidence visuelle

Intégration antennaire	Ce projet consiste à remplacer 3 des 4 antennes existantes par 3 nouvelles antennes panneaux accueillant en plus le 700 MHz. L'antenne de 1,40m sera mise en réserve. 2 antennes inactives seront également ajoutées.
Zone technique	9 nouveaux coffrets techniques seront ajoutés
Hauteur antennes/sol	22.46m (0 et 240°) 22.45m (110°)

Date :

Conformité du dossier

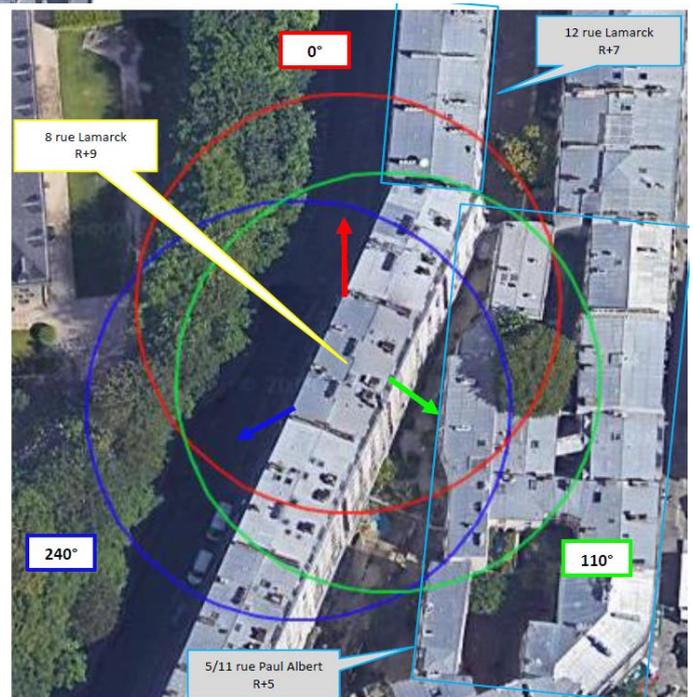
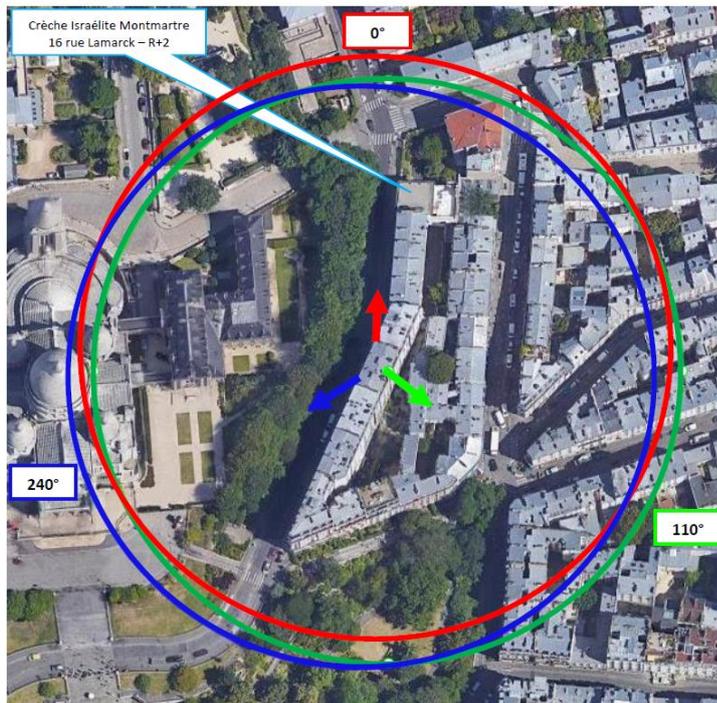
Observations Mairie d'arrondissement :			
Avis AEU :		Favorable <input type="checkbox"/>	Défavorable <input type="checkbox"/>

Carte du site au regard des établissements particuliers dans un rayon de 100m autour des antennes

Nom et type	Adresse	Hauteur	Situé dans le lobe principal de l'antenne émettrice* (Oui / Non)	Distance / antenne la plus proche	Estimation du niveau maximum de champ reçu, en V/m
Crèche Israélite Montmartre	16 rue Lamarck	R+2	Non	60 m	< 1 V/m

*lobe limité à 3 dB/ puissance maximale

Localisation des établissements particuliers dont l'emprise est située dans un rayon de 100 m.



Carte du site au regard des hauteurs d'immeubles dans un rayon de 25m autour des antennes

Simulation et conformité au seuil de la Charte

b. Azimut 110°

Pour l'antenne orientée dans l'azimut 110°, le niveau maximal calculé est compris entre 4 et 5 V/m . La hauteur correspondante est de 19.5 m .



SIMULATION CONFORME AU SEUIL DE LA CHARTE

Les simulations en espace libre indiquent les niveaux maximums suivants par antenne :

	Azimut 0°	Azimut 110°	Azimut 240°
<i>Niveau Maximal</i>	<i>entre 3 et 4 V/m</i>	<i>entre 4 et 5 V/m</i>	<i>entre 2 et 3 V/m</i>
<i>Hauteur</i>	<i>22.5 m</i>	<i>19.5 m</i>	<i>16.5 m</i>

Le niveau maximal d'exposition simulé à 1,5 m de hauteur dans les établissements particuliers situés dans un rayon de 100 m autour de l'installation projetée est compris entre 0 et 1 V/m (1 site(s) sensible(s) dans la zone d'étude).

Vue des Antennes Avant/Après

Etat de l'existant :



Etat projeté :



Vue des Azimuts

